

Date de la convocation : 21 mai 2008

Présents :

ABDELAZIZ Karim ; BOBILLIER Christine ; DI BENEDETTO Patrice ; FABRÈGUES Daniel ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCMITT Benoît ; JUAREZ Emilio ; LANTUÉJOUL Philippe ; LEPEULE Gisèle ; LEFEVRE Gérard ; LIHOREAU GAMBA Véronique ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; SAUGET Béatrice ; VIENNET Alain, VUILLEMIN Jean-Louis

Excusés :

GOGUEL Mathieu procuration Emilio JUAREZ
JACOB Alexis procuration Alain VIENNET

Patrice DI BENEDETTO a été désigné secrétaire.

La séance est ouverte à 20 heures.

COMPTE RENDU CONSEIL DU 04 AVRIL 2008

Le compte-rendu du 04 avril 2008 est adopté.

M. Gérard LEFEVRE souhaite voir ajouter au compte-rendu du 04 avril 2008 le montant des indemnités annuelles brut des élus (maire : 19 304,88€ et adjoints : 7407,69€).

En préambule M. le Maire informe que le point n°4 relatif « aux subventions 2007 pour actions périscolaires et accueil enfants Familles rurales » est retiré de l'ordre du jour.

Pour le point n°12, « urbanisme », il faut rajouter 2 délibérations concernant les demandes d'urbanisme.

DELEGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

le conseil municipal, pour la durée du présent mandat, **décide** de confier au Maire les délégations suivantes :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux par 12 voix pour, 10 voix contre (ABDELAZIZ Karim, FABRÈGUES Daniel, GOGUEL Mathieu, JUAREZ Emilio, LEFEVRE Gérard, LIHOREAU GAMBA Véronique, MÉNÉTRIER Claude, RENAUDE Régis, SAUGET Béatrice, VUILLEMIN Jean-Louis), 1 abstention (PRAOM Christian),
2. de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, à l'unanimité,
3. de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de charge, et de passer à cet effet les actes nécessaires, à l'unanimité,
4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, à l'unanimité,
5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, par 12 voix pour, 6 voix contre (ABDELAZIZ Karim, FABRÈGUES Daniel, LEFEVRE Gérard, LIHOREAU GAMBA Véronique, MÉNÉTRIER Claude, RENAUDE Régis, SAUGET Béatrice, VUILLEMIN Jean-Louis), 5 abstentions (GOGUEL Mathieu, JUAREZ Emilio, MÉNÉTRIER Claude, PRAOM Christian, SAUGET Béatrice),
6. de passer les contrats d'assurance, à l'unanimité,
7. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, à l'unanimité,
8. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, à l'unanimité,
9. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, à l'unanimité,
10. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros, à l'unanimité,
11. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, des notaires, avoués, huissiers de justice et experts, par 22 voix pour, 1 abstention (VUILLEMIN Jean-Louis),
12. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes, par 14 voix pour, 4 voix contre (LEFEVRE Gérard; LIHOREAU GAMBA Véronique, MÉNÉTRIER Claude, VUILLEMIN Jean-Louis) 5 abstentions (ABDELAZIZ Karim, GOGUEL Mathieu ; JUAREZ Emilio, PRAOM Christian ; RENAUDE Régis)

13. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement , par 12 voix pour, 9 voix contre (ABDELAZIZ Karim, FABRÈGUES Daniel, GOGUEL Mathieu, JUAREZ Emilio, LEFEVRE Gérard, LIHOREAU GAMBA Véronique, MÉNÉTRIER Claude, RENAUDE Régis, SAUGET Béatrice, VUILLEMIN Jean-Louis), 2 abstentions (MARCEAU Muriel , PRAOM Christian),
14. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme, à l'unanimité,
15. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et lorsque la commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme, à l'unanimité,
16. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions, par 22 voix pour, 1 voix contre (LEFEVRE Gérard),
17. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à l'unanimité,
18. de donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local, par 13 voix pour, 9 voix contre (ABDELAZIZ Karim, FABRÈGUES Daniel, GOGUEL Mathieu, JUAREZ Emilio, LEFEVRE Gérard, LIHOREAU GAMBA Véronique, MÉNÉTRIER Claude, RENAUDE Régis, VUILLEMIN Jean-Louis), 1 abstention (SAUGET Béatrice),
19. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, 12 voix pour, 9 voix contre (ABDELAZIZ Karim, FABRÈGUES Daniel, GOGUEL Mathieu, JUAREZ Emilio, LEFEVRE Gérard, LIHOREAU GAMBA Véronique, MÉNÉTRIER Claude, RENAUDE Régis, VUILLEMIN Jean-Louis), 2 abstentions (SAUGET Béatrice, PRAOM Christian).
20. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, à l'unanimité,
21. d'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme, par 14 voix pour, 6 contre (GOGUEL Mathieu, JUAREZ Emilio, LIHOREAU GAMBA Véronique, MÉNÉTRIER Claude, VUILLEMIN Jean-Louis), 3 abstentions (ABDELAZIZ Karim, LEPEULE Gisèle, RENAUDE Régis).

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Syndicat de la Haute Loue :

- **Vote pour le 2ème titulaire :**

M. le Maire propose Christian PRAOM titulaire et Alexis JACOB suppléant et Daniel FABREGUES propose Jacques DUBOIS titulaire.

Christian PRAOM est élu par 12 voix pour, 9 contre, (ABDELAZIZ Karim, FABRÈGUES Daniel, GOGUEL Mathieu, JUAREZ Emilio, LEFEVRE Gérard, LIHOREAU GAMBA Véronique, MÉNÉTRIER Claude, SAUGET Béatrice, VUILLEMIN Jean-Louis), 2 abstentions (PRAOM Christian, RENAUDE Régis).

- **Vote pour le suppléant :**

Alexis JACOB est élu par 19 voix pour et 4 abstentions (ABDELAZIZ Karim, FABRÈGUES Daniel, LEFEVRE Gérard, LIHOREAU GAMBA Véronique).

Commission d'appel d'offres :

- **Titulaires**

Sont élus membres titulaires à l'unanimité : Patrick SAILLARD, Patrice DI BENEDETTO, Emilio JUAREZ.

- **Suppléants**

Sont élus membres suppléants à l'unanimité : Philippe LANTUEJOUL, Jean-Louis VUILLEMIN, Muriel MARCEAU.

Commission ZAC habitat :

Alain VIENNET, maire, Patrick SAILLARD, Patrice DI BENEDETTO, Nicole FILSJEAN, Christian PRAOM, Claude MENETRIER, Gérard LEFEVRE, Emilio JUAREZ.

Commission Ouverture des plis :

Les candidats sont invités à se présenter pour une élection lors du prochain Conseil.

Syndicat du Marais :

Sont élus membres suppléants à l'unanimité : Claude MENETRIER, Régis RENAUDE, Alain VIENNET

Syndicat du Collège :

Sont élus membres titulaires à l'unanimité : Dominique PEYRARD, Gisèle LEPEULE, Régis RENAUDE.

Sont élus membres suppléants à l'unanimité : Béatrice SAUGET, Christine BOBILLIER, Alain VIENNET

Sécurité routière :

Daniel FABREGUES propose Dominique BILLAMBOZ. Patrice DI BENEDETTO est désigné.

Délégué en charge de la défense :

Daniel FABREGUES est désigné

Membres du CCAS pour les associations

Christian DELORME, Madeleine OEUVRARD, Maud NEUREUIL, José GOMES, Michèle CONVERSET

Commission communale des Impôts directs

Une liste de contribuables sera soumise au Directeur des Services fiscaux. Adopté à l'unanimité.

Garants du patrimoine

Sont désignés : Jean-Pierre ALPHE, Daniel BEUVE, Bernard BOUTON, Guy MAIRE, Claude MENETRIER.

AUDAB

Emilio JUAREZ est désigné.

Conservatoire botanique

Daniel FABREGUES est élu membre titulaire, Christian PRAOM est élu membre suppléant à l'unanimité.

ACTION PERISCOLAIRE ACCUEIL ENFANTS FAMILLE RURALE CONVENTION FINANCEMENT

Le financement CAF a été signé en 2007 jusqu'en 2010. Le montant maxi est de 137 018,5 euros pour 2008 sur le compte 6574 du budget primitif.

Rappel : 125 764 euros en 2007.

ORDICLASSE

Le renouvellement des postes informatiques de l'école élémentaire est accepté.

Montant : 6189€ avec subvention possible de 50 % de la DGE, soit 2505 €

En revanche le changement de mobilier prévu est reporté.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE DU SECRETARIAT

Changement nécessaire.

2000€ inscrits au budget primitif.

Montant global (appareils et maintenance) : 5476.03 € dont subvention de la DGE pour 1 105 € maximum.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations :

Association	2008
BASKET	948.00 €
BOULISTES	130.00 €
CYCLISME	300.00 €
FOOTBALL	3 380.00 €
HAND-BALL	2 782.00 €
JUDO	833.00 €
KARATE	645.00 €
TENNIS	523.00 €
UNSS Collège	850.00 €
CATS	90.00 €
ACCA	150.00 €
AMICALE	3 497.00 €
ASPARELE	859.00 €
BATTERIE FANFARE	1 438.00 €
COLLEGE	1 308.15 €
FAMILLES RURALES	137.00 €
LOUSTIQUES	300.00 €
DONNEURS DE SANG	100.00 €
LACIM	445.00 €
POMPIERS (Amicale)	1 786.00 €
CLUB DES ANCIENS	300.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	300.00 €
PRISO. DE GUERRE	300.00 €
MEJ	270.00 €

Les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget primitif.

DEVIS POUR UNE ETUDE D'ESPACE LOISIRS

Une étude sera réalisée sur la parcelle 18 afin d'aménager un espace loisirs. L'ONF réaliserait les travaux sur cette parcelle.

VENTE DE BOIS SUR PIED

L'entreprise SAPOLIN est mandatée pour récupérer le bois sur la parcelle 30. Une partie de cette parcelle est déqualifiée. Prix lu m3 : 5 €

L'opération administrative n'engage pas la commune sur l'avenir de la forêt.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AIRE DES GENS DU VOYAGE

Par convention avec la CAGB, la commune a accepté de mettre à disposition l'ancien terrain de dépôt de matériaux route de Mamirole pour y installer une aire d'accueil des gens du voyage.

Pour cela il y a lieu d'aménager et de viabiliser le terrain pour une enveloppe de travaux estimée à 60 000 € HT. Cette dépense sera remboursée par la CAGB sous forme de subvention.

Pour coordonner les différentes entreprises qui vont intervenir la commune fait appel à un maître d'œuvre (Sté BEJ) pour une mission de maîtrise d'œuvre dont le montant HT s'élève à 3 900 €

AVENANT A LA CONVENTION DE PASSAGE DE LIGNES HAUTE TENSION EN FORET COMMUNALE

Autorisation à l'élargissement de l'emprise de la ligne entre la 4 voies et la Grange Fauconnière parcelles 26 à 29, nécessaire selon EDF. Accord ONF.

ETAT DES DEMANDES D'URBANISME

COMMISSION URBANISME 24 AVRIL 2008				
DP DEPOT	BOBILLIER Robert CLAUDET Patrick CLIMENT Joseph LE BRAS / QUEVREUX EVASOL pour BOFFY EVASOL pour BOSSERDET ROBERT Daniel	12 rue de la Fontaine 7 rue du Pied de Roche 14 rue des Ronces 21 rue du Colombier 45 rue Louis Pergaud 43 rue Louis Pergaud 17 rue de l'Etoile	Création d'ouvertures Marquise en bois Réfection toiture Grillage Panneaux solaires photovoltaïques Panneaux solaires photovoltaïques Mur	
DP DECISION	FUMEY Daniel CORNEILLE Bertrand RICHARD Daniel RICHARD Daniel GUYON Bernard PREUX Bernard DORDOR Isabelle TSAGALOS Luc THIEBAUT Yves BOURGON Isabelle BEZ Christophe RICHARD Daniel BILLEREY Olivier BARTHOD Claude MAUVILLY Michelle BOURON Stéphane GAUME François LECOCQ Christophe LANTUEJOUL Philippe CONTOZ Guy DUBOIS Boris PAGNOT Gabriel CHAMBIN Christian	15 rue du Fourney 26 rue des Tilleuls 9 rue du Fourney 9 rue du Fourney 37 rue des Frères Maire 5 rue de la Mairie 28 Grande Rue 3 impasse du Chateau 28 avenue de la Gare 1 bis rue des Frères Maire 4 rue du Château 9 rue du Fourney 8 rue des Tilleuls 6 A avenue de la Gare 6 avenue de la Gare 19 rue de la Fontaine 3 rue du Clousey 30 rue des Tilleuls 7 rue Mozart La Messarde 20 rue du Colombier 19 rue des Perrières 11 rue de la Croix de Mission	Panneaux solaires Ouverture 1 velux sur toit de garage Abri de jardin Ouverture d'un portail Tuiles photovoltaïques Réfection toiture Abri de voiture Ouverture 4 velux Changt tuiles - déplacement conduit de cheminée Ouverture d'une fenêtre Bûcher Abri de jardin Abri de jardin Réfection toiture Réfection toiture Modif. charpente/création ouvertures Cessions de terrains Fenêtre de toit Auvent Division foncière Clôture Garage béton Mur	Accordé Accordé Refusé Pas soumis à autorisation Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Accordé Refusé Pas soumis à autorisation Non-opposition Pas soumis à autorisation
CU DEPOT	DEMANDEUR Me PHILIPPE Me ZEDET Me BIDEAUX Me JOUBERT Me MARCONOT Me ZEDET	LIEU 23 rue du Colombier Rue du Lac 4 allée Louis Jahier 10 rue des Arondes 3 impasse du Chateau 10 rue Charles Bonnefoy	Simple information Simple information Simple information Simple information Simple information Simple information	

	Me HUMBERT Me COMPAGNE Me ZEDET DOLTIP SARL	16 rue des Frères Maire 9 rue du Pied de Roche 21 Grande Rue Essart Magnin	Simple information Simple information Simple information Opérationnel	
CU DECISION	DOLTIP SARL	Essart Magnin	Opérationnel	Pas instruit manque pièces

COMMISSION URBANISME 16 MAI 2008				
PC DECISION	GUILLAME Hervé BOURON Stéphane	5 rue du Colombier 19 rue de la Fontaine	Véranda Modification charpente	Accordé Accordé
PC MODIF DECISION	ONISSE Grégory	5 rue des Bleuets	Tuiles teinte ardoise	Accordé
PA MODIF	LAVRUT William	Rue Louis Pergaud	Modif règlement lotissement	
DP DEPOT	BOISSENIN Gérard LOEUILLET Isabelle BOIS Emmanuel BESSON Cédric	5 rue le Pied de Roche 1 Grande Rue 65 rue des Frères Maire 9 rue de Chardonnet	Extension de 20 m ² Réfections : peinture-fenêtres-porte Rénovation balcon 12 panneaux photovoltaïques	
CU DEPOT	DEMANDEUR Me ZEDET Me ZEDET Me MARCONOT	LIEU 14 rue des Perrières 1 rue de la Mairie 5C rue de la Fontaine	Simple information Simple information Simple information	

Le Conseil Municipal souhaite prendre en charge l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information. Une nouvelle convention sera signée avec la DDE.

Le conseil municipal souhaite instituer le régime des clôtures sur l'ensemble du territoire communal, c'est à dire de soumettre l'édification de ces clôtures à déclaration préalable, et confier leur instruction à la DDE.

DECISION MODIFICATIVE, BUDGET FORÊT ET ASSAINISSEMENT

Budget assainissement :

diminution de 160 000€ au chapitre R2763 1^{ère} phase 1^{ère} tranche

augmentation de 1000€ au chapitre 203 et de 159 000€ au chapitre R2315

Budget forêt :

Augmentation de 13 000€ sur crédits ouverts chapitre D 6282 frais de gardiennage

DEMANDE DE CONTRIBUTION pour les frais de 1^{ère} visite médicale des enfants scolarisés

Dans le cadre de la première visite médicale obligatoire des enfants inscrits en grande section maternelle, l'inspection académique demande à la commune de participer aux frais en versant l'équivalent de 0.54 €/enfant en timbre.

Le Conseil municipal décide de verser la somme de 0.54 € par enfant inscrit en grande section maternelle et en primaire, soit 259 enfants. Celle-ci sera versée sous forme de timbres.

Les crédits sont inscrits au compte 6261 du budget primitif.

DEMANDE D'ANNULATION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE

La commune est sollicitée par une administrée qui souhaite annuler la concession de cimetière qu'elle avait réservée à compter du 24 février 2006 pour 30 ans. Cela lui est consenti et il lui sera remboursé le montant restant à courir du 28 mai 2008 au 23 février 2036. Arrêté du maire.

ORGANISATION DU JOUR DE PENTECÔTE

Le Maire propose que le lundi de pentecôte précédemment travaillé, soit chômé.

La journée de solidarité sera remplacée par un horaire équivalent sur un jour ou un horaire non travaillé en fonction de l'emploi du temps de chaque agent d'une part et des nécessités de service d'autre part.

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN

Il y a lieu d'acquérir la parcelle cadastrée section AH 268 de 2 ca afin de mettre le terrain attenant en conformité avec l'alignement de la rue de la Fontaine. Adopté à l'unanimité.

ADHESION AU CAUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
L'adhésion de la commune au CAUE pour la durée du mandat
Le montant de la cotisation est de 382 € pour l'année 2008,

MOTION POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

Le Conseil municipal vote la motion suivante :

« En cette réunion du Conseil Municipal, les élus du Conseil Municipal de la commune de SAONE, très attachés à la présence des Services Publics, comme les établissements scolaires, sur tout le territoire français et en particulier dans les zones rurales, affirment solennellement leur opposition à toutes mesures de suppressions, fusions, mises en réseau de ces services qui interviendraient sans leur accord, et non plus sans leur avis.

Qu'ils soient ou non directement concernés, ils se déclarent totalement solidaires des populations et des élus actuellement touchés par de telles décisions, et prêts à manifester cette solidarité s'il le faut. »

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Nicole FILSJEAN rappelle certaines dates

- samedi 7 juin : concert orchestre de Besançon
- mercredi 11 juin : cinéma enfants : Horton, cinéma adultes : le grand alibi
- samedi 14 juin et samedi 21 juin : théâtre de l'AMICALE
- vendredi 20 juin : fête de la musique à l'église et sur le parking de l'Outo
- mercredi 25 juin : concert biélorusse église de Saône
- samedi 28 juin : fête des écoles

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Alain VIENNET

Le Rapporteur,

Patrice DI BENEDETTO